

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 430/TER la procédure d'urgence le Gécrst n° 68-506 du 1er juin 1968 relatif aux conditions de participation à L2 campagne radiodiffusée et télévisés pour les élections législatives des 23 et 30 juin 1968 des partis et groupements définis au paragraphe II de l'article L. 167-I du Cod électoral .

n° 430/TER la

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 juin 1968

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1968

Date du numéro
25 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué le décret NR 68-506 du 1er juin 1968 relatif aux conditions de participation à la campagne radio-diffusée et télévisée pour les élections législatives des 23 et 30 juin 1968 des partis et groupements définis au paragraphe III de l'article L.167-1 du Code électoral.

Art. 2

— Le présent arrêté qui sera publié selon la procédure d'urgence sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Louis SAGET.